

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo,
M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT
Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX
Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme
GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

N°2024-49. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 JUILLET 2024

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le Procès-Verbal
du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 26 juillet 2024

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance, H. et L.
Hélène JAMOT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

**N°2024-50. AUTORISATION REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN
CONSEILLER MUNICIPAL**

Un conseiller municipal, Monsieur GROUX Guy, a procédé au paiement de réparations sur le broyeur Kerry (remplacement roulement du rotor, renforcement des patins, remplacement courroie et contrôle niveau huile), sur ces deniers personnels car il n'était pas possible de régler le fournisseur par mandat administratif, pour un montant 763.18€ Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE, à l'unanimité, le remboursement de la somme de 763.18€ à Monsieur Guy GROUX**

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 26 juillet 2024

Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,
Hélène JAMOT

A blue ink signature of Hélène Jamot.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

N°2024-51. BAIL LOCAL PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire propose de fixer les modalités de location du local commercial situé 7bis rue de la Grand'maison

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **ATTRIBUE**, à la majorité (Pour : 13 voix - Contre : 1 voix), le local à Mme Viollet Laetitia pour y exercer la profession de Diététicienne Nutritionniste
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les conditions du bail annexé, qui prendra effet le 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 6 ans
- **FIXE** le loyer mensuel à 109€ HT soit 130.80€ TTC

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 26 juillet 2024

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Hélène JAMOT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

**N°2024-52. CREATION EMPLOI NON PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL : AGENT PERISCOLAIRE POLYVALENT**

Annule et remplace la délibération N°2024-37 du 23 mai 2024

Afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire, il s'avère nécessaire de renforcer l'équipe d'animation de la garderie. Par conséquent, il est proposé de modifier le poste créé le 23/05/2024 en proposant

→ 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (9.31/35^{ème}), pour assurer les missions d'agent périscolaire polyvalent, garderie et pause méridienne (CDD accroissement temporaire activité), sur la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025. L'agent sera rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour la pause méridienne et la garderie, du 02/09/2024 au 04/07/2025, à raison de 9.31/35^{ème}

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 26 juillet 2024

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Hélène JAMOT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

N°2024-53. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (emploi permanent)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent périscolaire polyvalent permanent à temps non complet (25/35^{ème}) afin d'y intégrer le temps d'animation ALSH de l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- la création, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (29.31 heures hebdomadaires) d'agent périscolaire polyvalent sur le grade d'adjoint technique
- la suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25.00 heures hebdomadaires) d'agent périscolaire polyvalent sur le grade d'adjoint technique

Et PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 26 juillet 2024

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Hélène JAMOT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo,
M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT
Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX
Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme
GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

N°2024-54. CESSION PARCELLE CADASTREE N°B 1532

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21,
L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,

Considérant le courriel reçu le 11 juillet 2024 de Monsieur BAUDOIN Jeremy, gérant de
la SCI BODUF faisant le souhait de se porter acquéreur de cette parcelle pour 70 000€,

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de la parcelle communale
B1532,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 11 voix, Contre : 0 voix,
Abstentions : 3 voix)**

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle cadastrée B 1532 d'une superficie de 511m2
- **AUTORISE** la vente à Mr BAUDOIN Jérémy au prix de 70 000€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette vente, dite amiable, dont l'acte sera dressé par notaire dans les conditions de droit commun, les frais étant portés par l'acquéreur

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 26 juillet 2024

Le Maire Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Hélène JAMOT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

N°2024-55. MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR ALSH : REVISION TARIFAIRE

Lors de sa séance du 29 juin 2024, le conseil communautaire a voté une nouvelle grille tarifaire applicable aux familles pour l'ensemble des ALSH du territoire, à compter du 1^{er} septembre 2024. Les règlements intérieurs de chaque structure doivent donc être mis à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de l'ALSH en incluant l'actualisation tarifaire suivante :

TARIFICATION POUR ENSEMBLE DES ALSH (3-12 ans) CCGR						
(hors coût adhésion à l'association quand le gestionnaire de l'ALSH est une association)						
Tranches de quotient familial CAF - Taux d'effort applicables - Tarifs sur amplitude de l'ouverture de l'accueil						
pour les habitants de la Communauté de Communes de Gâtine-Racan				pour les habitants hors de la Communauté de Communes de Gâtine-Racan		
	MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 11h	MERCREDI après-midi (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 6h30	MINICAMP (1 journée + 1 nuit)	MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 11h	MERCREDI après-midi (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 6h30	MINICAMP (1 journée + 1 nuit)
Tranches de QF	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort
<= 500	0,90%	0,53%	1,35%	0,90% + 0,45% = 1,35%	0,80%	1,80%
501 à 850	1,00%	0,59%	1,50%	1%+0,5% = 1,50%	0,89%	2,00%
851 à 1200	1,10%	0,65%	1,65%	1,65%	0,97%	2,20%
1201 =>	1,20%	0,71%	1,80%	1,80%	1,06%	2,40%
PRIX PLANCHER	3.95 €	2.34 €	5.95 €	5.95 €	3.52 €	7.93 €
PRIX PLANCHER A L'HEURE	0.36 €	0.36 €		0.54 €	0.54 €	
PRIX PLAFOND	15.86 €	9.37 €	23.79 €	23.79 €	14.06 €	31.72 €
PRIX PLAFOND A L'HEURE	1.44 €	1.44 €		2.16 €	2.16 €	

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 26 juillet 2024
Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Hélène JAMOT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT Sébastien, M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : M. GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

Absent non représenté : Mme de SAINT SALVY Marie-Christine

N°2024-56. ACHAT D'UNE CLASSE MOBILE

Monsieur le Maire propose d'acquérir une classe mobile en valise avec 7 pc portables permettant de renouveler le matériel informatique de l'école et de faciliter la gestion du matériel et le déplacement de salle en salle. Par conséquent il ne sera plus nécessaire d'utiliser une pièce entière pour le matériel informatique. La salle informatique pourra donc être affectée à un autre usage, à définir avec la commission communale concernée.

Le devis présenté s'élève à 8 336.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité

- **CONSIDERE** que d'autres pistes d'équipements informatiques (ex : dons d'entreprises) doivent être étudiées
- **DECIDE** en conséquence de reporter la décision d'achat (Pour : 13 voix, Abstention : voix)

Pour extrait certifié conforme

A Cerelles, le 26 juillet 2024

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,

Hélène JAMOT